



## Communiqué Parcours Passerelle - LSU

---

---

Beaucoup d'entre vous nous ont alerté à propos des injonctions de la hiérarchie, par le biais des IEN, à remplir les parcours passerelle et les LSU en cette fin d'année scolaire hors norme.

A l'issue du rassemblement du mercredi 24 juin 2020 devant le rectorat (voir appel et revendications transmises sur les boîtes mail le 20/06/2020), les élus de la FNEC FP FO ont sollicité une entrevue et été reçus par Mme Viot, secrétaire générale du rectorat.

Un représentant du SNUDI-FO faisait partie de la délégation afin de défendre les deux dossiers cités en titre.

Celui-ci a dénoncé le caractère insensé des demandes hiérarchiques pour renseigner le LSU alors qu'il ne reste que 8 jours de classe. En effet, il paraît impossible de remplir ce livret objectivement à l'issue de trois mois de confinement et de travail en distanciel, sans avoir revu depuis le 16 mars 2020 les élèves dits « décrocheurs », sans avoir la certitude que ce sont bien les élèves qui ont effectué ce même télétravail et non une tierce personne. De plus, certaines équipes ont choisi de fonctionner sur un mode de transmission semestriel. Les parents ont donc déjà eu connaissance d'un point d'étape des résultats et des progrès de leur enfant. Enfin, les enseignants sont surtout focalisés en cette toute fin d'année sur le retour de tous les élèves et dépensent l'énergie qui leur reste dans le but prioritaire de faire reprendre aux enfants leur statut d'écolier.

L'IA DASEN, au cours du CHSCTSD du 4 mai 2020 (voir CR sur le site [snudifo80.fr](http://snudifo80.fr)) a affirmé qu'il ne fallait pas, sur cette fin d'année, que les enseignants se mettent en situation « de pression de résultat » et qu'il fallait accompagner les élèves en partant de « là où ils en sont ». Au cours de cette même instance, Mme.Maire, l'IEN Adjointe, a ajouté : « il n'est pas question d'essayer de finir les programmes. Les équipes doivent essayer de préparer au mieux les élèves à passer au niveau supérieur ». Et M.Dècle, le secrétaire général avait ajouté : « il faut rester humble afin de retisser un lien entre les élèves et l'école ».

Comment donc exiger de devoir remplir un LSU ?

Le représentant FO a ensuite informé la secrétaire générale que, dans certaines circonscriptions, les enseignants subissaient là aussi des pressions afin de mettre en place les « parcours passerelle » alors que ceux-ci n'avaient aucun caractère obligatoire. La représentante du rectorat, tout en reconnaissant le caractère facultatif du parcours passerelle, a admis qu'il n'est qu'un outil au service des élèves.

**Le SNUDI-FO s'est clairement positionné auprès de la secrétaire générale en déclarant qu'il apporterait un soutien syndical à celles et ceux qui l'alerteraient sur des tentatives de la hiérarchie à obliger les enseignants à mettre en place le parcours passerelle et à finaliser de force le LSU.**

